

Agenda p 1

La vie communale p 2

Informations pratiques p 5

La vie des écoles p 6

La vie associative p 7

Bulletin d'information

Janvier 2024 - n° 1



JANVIER 2024

Vendredi 5 : assemblée générale—comité d'animation

Dimanche 14 janvier 2024—11 h
vœux du maire et de la municipalité
salle communale de Cast

Samedi 20—dimanche 21 : exposition sur les Abeilles— proposée par la bibliothèque Jeanne Laurent (salles associatives Saint Hubert)

FEVRIER 2024

Samedi 17 : repas crêpes—APE Ecole Publique

MARS 2024

Samedi 16 : repas crêpes—APEL Ecole Notre Dame

Mardi 19 : commémoration du 19 mars 1962

Samedi 23 : Croziflette—APE Ecole Publique

Dimanche 31 : rando VTT—Cast VTT

AVRIL 2024

Lundi 1er : chasse à l'œuf—comité d'animation

MAI 2024

Mercredi 8 : commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945

JUIN 2024

Samedi 1er : Vaches Folks

Dimanche 9 : élections européennes

Samedi 22 : galette saucisse—APE Ecole Publique

Week-end du 29 et 30 : Cast Hell Road—Elan du Porzay

JUILLET 2024

Vendredi 5, samedi 6, dimanche 7 : Festival Cast en Scène

Mercredi 10 : fest-noz—Danse Bretonne Loisir

SEPTEMBRE 2024

Samedi 7 : forum des associations

Samedi 14 - dimanche 15 : Fêtes de Cast

NOVEMBRE 2024

Lundi 11 : commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

DECEMBRE 2024

Samedi 21 : arbre de Noël — comité d'animation

Pour **annoncer un évènement**, publier un **article**, une **affiche** ou une **petite annonce** dans l'Echo de St Hubert, pensez à envoyer vos textes et images **avant le 5 du mois précédant la parution**.

Pour l'Echo de Saint Hubert du mois de février la date limite sera le 5 janvier 2024.



Numéros d'urgence :

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112
(numéro prioritaire fonctionne avec les fixes et mobiles)	
SMS OU FAX	114
(pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)	

Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 02 98 73 54 34 - Fax : 02 98 73 62 87

Email : mairie.de.cast@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-cast.com

Agence Postale

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h

Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en couleur sur le site Internet.

LA VIE COMMUNALE

Etat civil

Naissance

Talya CUVILLIERS, née à Quimper le 13 novembre 2023

ELECTIONS



Vous êtes inscrit sur la liste électorale, et vous avez emménagé dans un autre logement sur la commune de Cast ?

N'hésitez pas à le signaler à la mairie, afin que votre adresse soit modifiée, sur la liste électorale. Il est important de faire cette mise à jour, pour pouvoir recevoir les documents relatifs aux élections.

Vous venez d'entrer en EHPAD ? N'hésitez pas à le signaler également.

Contact : mairie.de.cast@wanadoo.fr
tél. 02.98.73.54.34

Repas du CCAS

Une bien belle édition, 101 convives se sont retrouvés dans une excellente ambiance. Chants, histoires se sont succédés tout au long de l'après midi. 14 "jeunes" nés en 1953 étaient présents pour leur 1er repas des aînés. Les doyens de l'assemblée ont été mis à l'honneur, Thérèse Lamour et Georges Blouët (voir photo ci-dessous) ont reçu un présent de la part du CCAS.



Compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2023

DELIBERATION 22-2023 : Budget Général – Décision modificative n°3 – Opération d'ordre de sessions d'investissement

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu d'intégrer maintenant aux travaux ou aux acquisitions qui leur sont liées, les frais d'études, d'insertions dans les journaux d'annonces légales et les avances et acomptes sur immobilisations en cours réalisés en 2023.

Le respect de ce schéma comptable permet en outre de transférer ces charges dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Ainsi, les frais d'études (compte 2031), les frais d'insertion (compte 2033) et les avances et acomptes sur immobilisations en cours (compte 238) sont virés au compte d'immobilisation corporelle (compte 21) ou au compte d'immobilisation en cours (compte 23) par opération d'ordre budgétaire, lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont entrepris ou lorsque les acquisitions sont effectives.

A ce titre, elles deviennent des dépenses accessoires à la réalisation d'immobilisations, donnant lieu à attribution du FCTVA, au même titre que les dépenses de travaux.

Budget Principal :

Recettes		
Article chapitre	opération	montant
238	Rénovation énergétique	31 544.64€
2033	Restructuration d'un commerce	1 106.57€
Total recettes		32 651.21€
Dépenses		
Article chapitre	opération	montant
2313-041	Rénovation énergétique	31 544.64€
2315—041	Restructuration d'un commerce	1 106.57€
Total dépenses		32 651.21€

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances du 28 novembre 2023,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la décision budgétaire modificative n°3 du budget principal pour l'exercice

2023 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;
- D'approuver la décision modificative n°3

DELIBERATION 23-2023 : Convention d'initiation à la langue bretonne

Le Conseil Départemental et la Direction académique des services de l'Education nationale, entendent œuvrer de manière active pour que les jeunes finistériens, qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue puissent bénéficier le plus largement d'un dispositif d'initiation au breton dans le cadre du temps scolaire.

Le Conseil départemental coordonne le financement du dispositif par l'attribution de subventions sollicitées par l'association Mervent dont les salariés interviennent dans l'école Notre Dame.

Le Conseil Départemental du Finistère propose à la Commune la signature d'une convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école Notre Dame de la Commune. Pour la rentrée de 2023/2024, l'école bénéficiera de deux heures hebdomadaire d'intervention.

Le montant de la participation communale est estimé à 1400€ par an. Vu l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances du 28 novembre 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention relative à l'opération au financement de l'initiation à la langue bretonne.

D'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION 24-2023 : Subventions aux associations scolaires

A la demande de la trésorerie, il convient de modifier la délibération n°05-2023 de la séance du 21 mars 2023, concernant les subventions aux associations (APE de l'école publique et OGEC de l'école Notre Dame), précisément pour la prime d'initiative pédagogique et l'arbre de Noël aux écoles, en notifiant les bénéficiaires,

Considérant qu'il convient de participer :

- Aux initiatives pédagogiques des écoles de Cast, pour une participation de 25€/élève,

- Arbre de Noël des écoles pour une participation de 3,50€ / élève,

Les versements seront auprès de l'Association de Parents d'Elèves de l'école publique et l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Notre Dame.

Les associations devront fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000)

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances du 28 novembre 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver les modalités des subventions aux associations scolaires

DELIBERATION 25-2023 : Participation de la commune aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire à l'école Notre Dame

Par délibération du 16 septembre 2014, le conseil municipal avait décidé la participation de la commune aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire de l'école Notre

Dame.

Celle-ci était calculée au prorata de la surface occupée par le restaurant scolaire 150/318ème sur les dépenses : d'électricité, de chauffage, de frais d'entretien du chauffage, de la maintenance incendie, des assurances multirisques des locaux, de téléphone, des taxes foncières et ordures ménagères et au vu des factures acquittées par l'école Il est proposé de revoir cette participation au regard des surfaces non occupées depuis la fin de l'organisation des TAP en 2018, à savoir 30m2. Et la suppression des frais de téléphone supportés par la commune depuis septembre 2014.

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances du 28 novembre 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'adopter les modifications de la participation de la commune aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire qui sera désormais calculée sur la base d'un prorata de 120/318ème et versée à l'école Notre Dame au vu des factures acquittées par l'école, Cette nouvelle répartition sera prise en compte à partir du 1er septembre 2023.

DELIBERATION 26-2023 : Recours à une prestation pour l'adressage communal

Le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). Une meilleure identification des lieux dits et des maisons facilite à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Cet adressage constitue également un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique. La réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des propriétaires qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général. Dans ce cadre, la commune souhaite faire appel au groupe La Poste pour une aide à la dénomination et à la numérotation des voies. Cette prestation comprend un rapport méthodologique, audit et conseil, réalisation d'un plan d'adressage et un Procès-Verbal de fin de prestation qui s'élève à 8 498,20 € HT (montant TTC de 10 197,84€). Après réunion des commissions Finances réunies le 30 novembre 2023, qui ont émis un avis favorable, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la prestation de la Poste pour l'aide à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune

- D'autoriser la signature du devis pour un montant de 8498,20 € HT, (montant TTC de 10 197,84€) qui sera inscrit au budget 2024.

D'autoriser de signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération

DELIBERATION 27-2023 : Restructuration d'un bâtiment

en 1 commerce et 2 logements

– Phase 01 : le Maire rappelle que par délibération 27-2021 en date du 31 août 2021 le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition du bâtiment situé au 14 rue Kreisker, en vue de favoriser l'installation d'un artisan boulanger.

Les travaux vont consister à la remise aux normes du rez-de-chaussée, d'isolation du bâtiment ainsi que la réfection intégrale de la dalle du 1er étage. La tranche conditionnelle comprend les travaux relatifs à l'électricité et à la plomberie des étages.

Les travaux divisés en 7 lots sont estimés à 273 231,55 € HT.

Vu le rapport d'analyse des offres du 30 novembre 2023, pour l'analyse des offres reçues par le biais du cabinet Archi Espace Conception, les entreprises suivantes ont été retenues, selon les critères de jugement :

LOTS	CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MONTANT HT
01	Démolitions, gros œuvre, réseaux divers	TREANTON	153 502.00€
06	Electricité, plomberie	POUDOULEC	9 270.29€
TOTALUX			162 772.29€

Vu le rapport d'analyse des lots :

- N° 02 – Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie,
- N° 03 – Menuiseries extérieur bois,
- N° 04 – Cloisonnement, isolation,
- N° 05 – Peinture

Les entreprises ne sont pas désignées, des ajustements sont en cours.

Concernant le lot n°07 – Traitement des bois et des murs la proposition de retirer ce lot du marché car du fait de l'état actuel d'avancement du projet, il est difficile de déterminer les interventions à prévoir

Vu le code général des Collectivités Territoriales (CGCT), LE Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir les offres pour le marché relatif à la restructuration d'un bâtiment en 1 commerce et 2 logements
- De retirer le lot n°7 du marché
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs au marché.

DELIBERATION 28-2023 : Accord de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour les bâtiments communaux et l'éclairage public pour les travaux achevés entre le 03/01/2023 et le 15/01/2024

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant :

L'accord du dispositif des CEE, constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équi-

pement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre.

La méthodologie est la suivante : Recensement des travaux sur les bâtiments communaux -> transmission des documents à Ener'gence -> Analyse des dossiers -> Si incomplet échange entre les conseillers énergie et la commune -> Dossier complet -> le SDEF rédige le dossier de demande de CEE et l'envoi au pôle national des CEE. Le PNCEE -> Dans les 2 mois validation du dossier le SDEF s'occupe de la valorisation financière des CEE et transmet la recette à la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver la gestion des demandes de CEE

D'autoriser de signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération

DELIBERATION 29-2023 : Délibération de mise à jour de la liste des membres du SIMIF

Pour faire suite à une demande la Préfecture du Finistère, il convient de mettre à jour la liste des communs membres du Syndicat.

La liste qui fait foi à ce jour est celle de 2019.

Vu la délibération du comité du SIMIF en date du 3 juillet 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

L'adhésion des communes de Bohars, Cléden Cap Sizun, Cléden Poher , Primelin , Plogastel-Saint-Germain, Plogoff , Saint Evarzec, Saint Hernin

Le retrait des communes de Guissény, Plounéour Brignogan Plages, Tréflaouéan

DELIBERATION 30-2023 : Relative à la prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Le Maire informe l'assemblée : au regard de l'article 72 de la Constitution, des articles L714 à L714-13 du code général de la fonction publique, des articles 1, 2 et des annexes du décret 91-875 du 6 septembre 1991, et du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, le conseil municipal (ou autre assemblée) peut instituer une prime exceptionnelle pouvoir d'achat aux agents publics dont la rémunération brute du 01/07/2022 au 30/06/2023 est inférieure ou égale à 39 000€ (soit en moyenne 3 250€ par mois).

Le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle pouvoir d'achat sur la commune de Cast.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes : Pour bénéficier de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat, les agents publics (titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public) doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,

Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023,

Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000€ au titre de la période courant du 1er juillet

2022 au 30 juin 2023. Sont déduits de la rémunération brute les éléments suivants de rémunération versés au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 :

- Le transfert primes/points,
- La GIPA,
- Les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1er du décret du 25 février 2019 , dans la limite dans la limite de 7500 € sur la période d'un an, soit
- Les IHTS,
- les heures complémentaires versées aux agents à temps non complet,
- l'IFTS élections,
- Les heures d'intervention pendant les astreintes,

En fonction de la rémunération brute calculée perçue du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de cette prime sera entre 300€ et 800 €.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2023, au plus tard le 30 juin 2024. Le montant de cette prime exceptionnelle pouvoir d'achat est proratisée en fonction du temps de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- la liste des agents concernés, au regard des modalités d'attribution définies par le décret 2023-1006.
- les modalités de versement (mois de paiement, etc.)
- le montant alloué à chacun en fonction de la rémunération brute des agents concernés sur la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances du 28 novembre 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

● Commerces et professionnels

La liste des artisans, commerçants, producteurs, entreprises de services et professionnels de santé est disponible en mairie ou sur notre site Internet www.mairie-cast.com

Santé

Horaires du **Docteur SABLON, médecin généraliste**.
Tél : 09.86.44.17.29 (*consultations sur rendez-vous uniquement*) : lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et de 15h30 à 19h. Fermé le jeudi. Samedi matin de 9h à 12h

Horaires du **Docteur LOBJEOIS, médecin généraliste**.

Tél. 09.81.84.19.68.

Prise de rendez-vous sur doctolib.fr ou par téléphone.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 20 et de 14 h à 18 h 40. Fermé le mardi. Samedi matin de 9 h à 12 h.

Cabinet Infirmier - Maison médicale

Permanences au cabinet infirmier : le mardi et le vendredi

de 7h30 à 8h30

Tél. : 02.98.73.58.78 pour prise de rendez-vous

Csaba Kincses, masseur kinésithérapeute :
09.86.44.14.51

Pharmacie Niquet (02.98.73.56.06)

Ouvert du lundi au vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 19 h ; le samedi 9 h - 12 h www.pharmacie-niquet.fr

Taxi Peron : toutes distances , transports médicaux assis (consultations, hospitalisations), aéroports, gares, scolaires, restaurants, etc. Véhicule aménagé pour fauteuil roulant.

Contact : tél 06.19.17.01.17 / 02.98.81.54.08

mail : taxiperon@gmail.com

Marchés, place St Hubert

Les mardis, de 9h à 12h : marché alimentaire (légumes, viande)

Les Paniers Castois : légumes bio, paniers à 10 €, 13 € et 16 € - le vendredi 18 h - 19 h

Contact : Frédéric au 02.98.73.67.07 ; Maurice au 06.81.89.51.99 ; Ronan au 06.62.44.71.44.

Ferme de Lamharo Vend colis de porc (± 7 kg) à 12€/kg : Animaux élevés sur paille, nourris à base d'aliments sans OGM et enrichis en graine de lin.

Contact : Bruno HASCOET au 06.08.25.45.13 ou lafermedelamharo@orange.fr

● Annonces

- **Assistante maternelle agréée** (7 ans d'expérience), maison avec jardin proche de deux écoles, dispose de place pour accueillir votre enfant. Diverses formations dont : initiation au langage des signes, CAP petite enfance, éducation bienveillante et secourisme. Je propose des activités selon l'âge et l'éveil de l'enfant.
Contact : 06.75.36.08.44

- Besoin d'un baby-sitter ? Pensez au fichier du PIJ !
Contact : 02.98.86.13.11 / 06.40.05.45.42
pj@polysonnance.org

- **Vend** : VTT enfant, bon état, 20 € ; VTT adulte bon état H/F 60 €
Contact : 02.98.16.06.56

LA VIE DES ECOLES

Restaurant scolaire



ALSH

Le mercredi 29 novembre, l'ALSH de Cast (19 enfants de 2 à 12 ans) a eu la surprise de recevoir l'ALSH de Plonévez-Porzay (environ 35 enfants) qui est resté avec eux toute la journée.

Le matin, les enfants de plus de 6 ans ont participé à un atelier sur les énergies avec Ariane animatrice en maîtrise de l'énergie de l'agence Ener'gence du pays de Brest. Pendant ce temps-là, les petits étaient en atelier chocolat confection de sucettes avec Marie et la Chocolaterie dont l'atelier et le magasin se trouvent à Plomodiern mais qui pour une première fois se déplaçait hors de ses locaux.



L'après-midi, pendant que les petits reposaient leurs petits yeux, les grands ont confectionné des sablés et une sucette en chocolat avec Marie qu'ils ont pu rapporter chez eux dans un joli étui.

Et après toutes ses activités de la journée nous avons pris un goûter tous ensemble et nous avons dit au revoir à nos copains de Plonévez-

Porzay qui sont repartis en bus.

Quelle belle surprise, cette journée, à refaire avec d'autres copains peut être de d'autres ALSH.



Ecole Notre Dame

Intervention de la gendarmerie sur la prévention des violences et du harcèlement



Dans la continuité d'une première intervention au printemps dernier en compagnie des camarades de CM de l'école communale, les CM de Notre Dame ont reçu le 16 novembre dernier la visite d'un gendarme de Brest. Celui-ci s'est d'abord assuré de la bonne maîtrise des éléments en lien avec la prévention du harcèlement présentés quelques mois auparavant. Puis, se transposant au-delà des limites de l'école, il a proposé aux élèves une sensibilisation à la prévention des violences. Celles-ci peuvent exister aux abords de l'école, au club de sport, au sein des maisons parfois. Verbales ou physiques, il est important de pouvoir les identifier afin d'activer les réseaux ou acteurs en mesure de les arrêter, les contrôler ou tout simplement les signaler.

Desket e vez brezhonneg gant ar re CE ha CM - Initiation à la langue bretonne pour les CE-CM

Depuis la rentrée de septembre, les élèves de CE et de CM bénéficient de temps d'initiation à la langue bretonne. D'une durée d'une heure par groupe, ils sont dispensés par Youenn de l'association Mervent.

Basée évidemment en majeure partie sur la pratique orale, chaque séance permet aux élèves d'assimiler le vocabulaire de la météo, des couleurs, des aliments, tout en apprenant à donner son avis ou exprimer ses goûts : "Ne gavan ket mat avaloù met me zo sot gant patatez !" (Je n'aime pas les pommes, mais j'adore les patates !)

Les CP-CE-CM écrivent des cartes de vœux pour les résidents des EHPAD



Le 5 décembre dernier, lors du temps de pastorale animé par Sandrine, les primaires ont rédigé et illustré des cartes de vœux à destination des résidents des EHPAD de la paroisse Sainte Anne. Ils ont ainsi pu apporter leur contribution à la rédaction des près de 600 cartes qui étaient à préparer lors de ce temps de l'Avent. Sans pour autant connaître leurs destinataires, il est certain que ces cartes ont donné du baume au cœur des seniors de la paroisse.



LA VIE ASSOCIATIVE

Rappel : invitation à l'Assemblée générale du Comité d'animation.

Toutes les personnes intéressées par l'animation de la commune sont invitées à assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu :

le vendredi 5 janvier à 18h30, à la Rotonde

à l'ordre du jour :

bilan des différentes animations de l'année 2023, animations mises en place par le Comité d'animation, mais aussi rapide retour sur les autres animations, éventuellement.

Bilan financier du comité d'animation.

Renouvellement du bureau et élections : 3 membres sortants dont 2 qui ne renouvellent pas leur mandat.

Les candidatures au bureau peuvent être envoyées ou déposées par courrier (adresse : Comité d'Animation, Mairie, Place Saint Hubert, 29150 CAST) avant l'AG, ou directement auprès des membres du bureau.

Le bureau se compose actuellement de 9 membres : 2 coprésident(e)s, 1 trésorière, 1 secrétaire, et 5 membres actifs.

Selon les statuts déposés en 2010 lors de la transformation du comité des fêtes en comité d'animation, l'association se compose de membres délégués des associations de la commune, de membres qui souhaitent y adhérer individuellement, du Maire ou de son représentant.

Vaches Folks

LES VACHES FOLKS

Des musiciens et des passionnés au service de la musique « live » ...

www.facebook.com/lesvachesfolks/



Depuis 2005, à l'ouest de l'Ouest, en terre bretonne, Les Vaches Folks organisent des concerts pop / folk / blues et font venir à CAST des artistes du monde entier.

Cette aventure qui a commencé un peu par hasard, se poursuit aujourd'hui avec l'implication de nombreux bénévoles venus se rajouter aux pionniers.

C'est ainsi qu'entre autres : Tété, Miossec, Lisa Leblanc, Pura Fé, Eric Bibb, Red Cardell, Carus Thompson, Chris Puraka, H-Burns, Shannon Lyon, Jean Félix Lalanne, Tony McManus, The Blue Butter Pot, Jeff Lang, Corey harris, Pat O'May, Mr Mat, Laura Cox, Gaëlle Buswel, Rain Check, Foreign Affairs, etc. ont foulé la scène de la salle communale de CAST.

Pour cette année 2024, l'équipe se lance un nouveau défi !

Organiser un festival de musique, le SAMEDI 1er JUIN 2024, au complexe sportif de CAST

Pour lancer de la meilleure manière l'été 2024 dans le Porzay et aussi pour faire la fête, l'équipe a concocté une programmation musicale variée et d'une grande qualité.

Au programme musique irlandaise, bretonne, pop, folk, blues, rock....avec :

**SONERIEN DU
Trio BLEJEAN BROTHERS
HOFMANN FAMILY
SØON
HONEYMEN**

Les concerts se dérouleront sous un chapiteau et la restauration « maison » sous le préau.

Un tel événement ne pourra se dérouler sans l'aide de bénévoles, aussi un appel sera lancé bientôt.

Très vite, seront également divulguées les informations concernant : le prix des entrées, les horaires, les points de vente billetterie, etc...

Alors pour ne rien rater, dès à présent réservez la date !



Ateliers seniors

Atelier Seniors actifs : des clés pour Bien vieillir

Le CCAS et Défi santé nutrition organise une conférence « activité physique, alimentation, sommeil : des clés pour Bien vieillir »

Vendredi 19 Janvier à 14h30 à la Salle de la Rotonde à Cast
Au menu des 10 ateliers, conseils et astuces pour améliorer votre quotidien et présentation du programme "SENIORS ACTIFS, CUISINER, BOUGER ET MIEUX DORMIR"

- 2 ateliers « Discussion Nutrition »
- 4 ateliers « Activité physique adaptée »
- 3 ateliers cuisine + repas préparé et dégusté sur place
- 1 atelier discussion sommeil

Ces ateliers se dérouleront hors vacances scolaires : du 02 Février au 19 Avril 2024 les vendredis matin de 10h à 12h.

Financés par vos caisses de retraite, ils sont gratuits et ouverts à toutes personnes de plus de 60 ans.

Renseignements auprès de Pierre Riou au 06.08.26.39.83

● Groupe de marche

CIRCUITS DE RANDONNEES

Départ à 14 heures du parking des anciens combattants au bourg de CAST.

MARDI 16 Janvier 2024

Circuit à Châteaulin

5/6kms et 3 kms

On avisera selon la météo et l'état des chemins.

Départ du parking de Notre-Dame à Châteaulin vers Baigne.

Difficultés : aucune

Balisage : aucun

MARDI 23 Janvier 2024

Circuit à Douarnenez :

5/6kms et 3kms

Départ pour le 1er groupe du parking de St-Michel : descendre au Port Rhu et rejoindre Tréboul par la passerelle, Le 2ème groupe part du parking de Tréboul. Nous nous retrouvons pour aller aux Sables Blancs et revenir par rue des professeurs Curie, rue Maréchal Foc'h, pour revenir aux voitures.

Balisage : aucun

Difficultés : aucune

MARDI 30 Janvier 2024

Circuit de la ligne de chemin de fer à GUENGAT.

7Kms et 3/4kms

Départ du parking de Plaisance

Prendre la ligne jusqu'au Moulin St Alouarn et revenir.

Pour le circuit court, aller jusqu'à Pont Ar Fur puis revenir

Balisage : aucun

Difficultés : aucune

MARDI 6 Février 2024

Circuit à Locronan :

5/6kms et 3kms

Départ du parking de Gorreker près de la verrerie.

On verra selon la météo et l'état des chemins

Balisage : aucun

Difficultés : des montées

BIBLIOTHEQUE JEANNE LAURENT

Horaires :

Mardi de 10h à 12h

Jeudi de 18h à 19h

Samedi de 10h à 12h

Catalogue en ligne :

<https://www.bibliotheque-cast.fr/>

A noter : possibilité de livrer des livres à domicile, pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Contactez la bibliothèque aux horaires d'ouverture au : **02.98.73.65.25**

● VitaGym

L'association Vitagym vous souhaite une belle année 2024. Et pour qu'elle soit encore meilleure, venez nous rejoindre aux cours de fitness tous les mardis à 19h15 à la salle communale.

Il y a toujours de la place pour faire du sport!

Renseignements auprès d'Hélène au 06 16 59 58 92

Facebook : VITA'GYM Cast



● APE Ecole Publique

Nous avons réalisé avec un grand succès un repas à emporter « rougail-saucisses », en collaboration avec le restaurant Le Remake de Plonévez-Porzay ; pour le dessert, les crèmes desserts de la ferme des Petits Korrigans de Cast.

Pour les fêtes, une vente de sapins a eu lieu, soit 35 sapins vendus, ont participé au concours du plus beau sapin décoré. Un vote a eu lieu à l'école avec les enfants, avec une belle récompense à la clé, lors de la venue du père Noël. Des photos des enfants, seuls ou en fratrie, sur le thème des JO, ainsi qu'une vente de chocolats de chez Marie et la chocolaterie de Plomodiern ont été proposés pour les fêtes. Les bénéfices servent tout au long de l'année à financer les projets de l'école.

